



Conseil économique et social

Distr. générale
17 février 2000
Français
Original : anglais

Commission du développement durable

Huitième session

24 avril-5 mai 2000

Débat sur l'agriculture écologiquement viable

Note du Secrétaire général

1. Un large débat sur l'agriculture en tant que secteur économique est inscrit au programme de travail de la huitième session de la Commission du développement social. Quatre parties prenantes y participeront : les représentants des entreprises agro-industrielles, des syndicats agricoles, des organisations non gouvernementales et des agriculteurs. Ces délégations comprendront également des représentants des populations autochtones, des jeunes et des scientifiques et seront composées de façon à assurer une représentation équilibrée des hommes et des femmes.

2. Ce débat, comme les précédents, a été préparé par un groupe directeur comprenant des organisations en réseau représentant les quatre principales parties intéressées, à savoir l'International Agri-Food Network, représentant les entreprises; la Fédération internationale des producteurs agricoles et Via Campesina, représentant les agriculteurs, la Confédération internationale des syndicats libres (par l'intermédiaire de la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE et de l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation et des branches connexes), représentant les travailleurs; et le NGO Caucus on Sustainable Agriculture and Food Systems, représentant les organisations non gouvernementales. La participation de ces organisations aux travaux du groupe directeur a facilité la préparation de quatre documents de travail (E/CN.17/2000/3/Add.1 à 4). Celles-ci ont consulté leur réseau pour sélectionner leurs représentants et les préparer à participer au débat.

3. Ce large débat sur l'agriculture écologiquement viable comprendra quatre séances :

a) Première séance. Choix des techniques de production agricole, modes de consommation et réglementation en matière de sécurité : menaces potentielles contre une agriculture écologiquement viable (24 avril, après-midi);

b) Deuxième séance. Gestion optimale des ressources foncières de façon à obtenir des cycles alimentaires viables (24 avril, soir);

c) Troisième séance. Les connaissances au service d'un système alimentaire viable : recensement des besoins en matière d'éducation, d'échange des connaissances et d'information et mesures visant à les satisfaire (25 avril, matin);

d) Quatrième séance. Mondialisation, libéralisation des échanges et schémas d'investissement : incitations économiques et conditions propres à promouvoir une agriculture écologiquement viable (25 avril, après-midi).

4. Au cours de la première heure de chaque séance, les grands groupes présenteront leur point de vue sur les principales questions et propositions en un court exposé. Ces exposés seront suivis d'une brève réponse des gouvernements. Le reste de la séance consistera en un débat qui sera dirigé par le Président de la Commission.

5. Ces larges débats (ou séances de concertation) ont été intégrés au programme de travail officiel de la Commission du développement durable, lors de sa sixième session; le premier débat a été consacré au rôle de l'industrie dans le développement durable. Ces débats ont été lancés suite à une décision prise par l'Assemblée générale, lors de sa dix-neuvième session extraordinaire (juin 1997), qui demandait à la Commission du développement durable de multiplier les échanges avec les représentants de certains grands groupes, en organisant notamment davantage de séances de concertation [voir résolution de l'Assemblée générale S-19/2, annexe, par. 133 e)]. L'on s'accorde à reconnaître que les débats lancés en 1998 constituent un modèle participatif distinctif et particulièrement efficace de concertation des grands groupes et des gouvernements sur des questions spécifiques du développement durable.

6. Le résultat de ces débats est présenté dans le résumé du Président qui est inclus dans le rapport final sur les travaux de la session de la Commission. Par ailleurs, nombre des propositions émises et examinées au cours du débat sont reprises dans la décision négociée adoptée par la Commission sur le thème du débat, ce qui permet aux groupes participants de contribuer directement et notablement aux décisions et travaux de la Commission. En troisième lieu, ces débats génèrent des programmes de suivi tant au sein de la Commission que des autres organes des Nations Unies, qui les incorporent graduellement à leurs travaux.

7. Il est probable qu'à la suite du débat sur l'agriculture écologiquement viable, le modèle des débats réunissant diverses parties sera plus largement diffusé. La forme et le contenu qui seront donnés à ces résultats éventuels dépendront des propositions faites par les principaux groupes et de la mesure dans laquelle la Commission décidera de les inclure dans ses décisions finales sur l'agriculture. Étant donné que le caractère distinctif et l'efficacité de ce modèle sont déjà reconnus, la Commission souhaitera peut-être examiner et indiquer comment elle souhaite que ce modèle soit développé, diffusé et utilisé au cours du prochain examen, en 2002, des progrès réalisés en 10 ans dans la mise en oeuvre d'Action 21, et au cours de la phase de travaux relatifs au développement durable qui suivra.